



Audit du CRA de Bretagne
A l'attention de M. Volkmar
15/06/2013

Suite à notre entretien téléphonique de hier matin, nous vous confirmons les inquiétudes des associations et vous précisons, à votre demande, certains points.

- 1 Le collectif des 14 associations a fait jusqu'à présent confiance au CREA I R-A pour mener l'audit et souhaite qu'il soit mené à son terme;
- 2 La majorité des premiers retours des audits sont inquiétants, soit directement par les associations d'usagers, soit, indirectement, de la part du personnel du CRA ; parfois, les entretiens se sont déroulés cordialement, ce qui n'empêchait pas pour autant d'en ressortir avec un sentiment négatif (*manque d'écoute, posture de professeur, arrêt de la prise de notes, longs monologues ultra-techniques de l'auditeur, jugements sur les associations de parents ...*).
- 3 Des questions abordées avec nous - les assos (taux de prévalence, DSM V, rôle des recommandations de la HAS et de l'ANESM, ...) nous ont surpris : nous ne pensions pas que les associations d'usagers allaient être auditées sur les recommandations de la HAS et de l'ANESM - et les missions de l'audit ne portent pas sur ce sujet. Vous nous avez fait remarquer qu'il faut mettre cela en relation avec des critiques exprimées par des assos à propos des positions du Pr Botbol sur ces sujets. Dont acte : nous produirons donc des éléments montrant que le Pr Botbol conteste des points essentiels des recommandations de la HAS – et que la façon dont il le fait ne le rend pas crédible pour être le fer de lance du 3^{ème} plan autisme et des recommandations de la HAS, ce qui est pourtant la fonction que l'Etat donne aux CRA.

Sur le fond, l'activité du CRA avait été jusqu'à présent suffisamment riche de colloques scientifiques avec des experts internationaux et nationaux pour qu'il ne soit pas utile de revenir sur des consensus internationaux et l'état des connaissances de la HAS.

- 4 Cependant, les propos de certains auditeurs sont apparus comme avalisant les positions suivantes : « la HAS n'a pas été suffisamment fine dans ses recommandations ; il y a eu règlement de compte avec la psychanalyse ; le taux de prévalence de 1/150 n'est pas crédible ; la classification de l'autisme est élastique ; les recommandations de l'HAS auraient sûrement changé dans 5 ans et qu'il fallait du temps pour qu'elles soient mises en place, comme dans les autres maladies ; depuis Freud, la psychanalyse a progressé etc ... »

Ce type de propos a forgé la conviction de beaucoup de personnes auditionnées d'un parti pris idéologique de plusieurs auditeurs.

De même formuler des questions aux associations du collectif en leur demandant « comment faire pour que le CRA fonctionne sans le Dr Lemonnier ? » est inapproprié.

Si une chose est positive, on nous rétorque tout de suite que ce n'est pas la mission des CRA.

Si par extraordinaire ce qu'a fait le CRA avec le Dr Lemonnier est la norme, il n'y a donc pas de raison que le CRA ne le fasse pas sans le Dr Lemonnier.

S'il y a des problèmes de relais, c'est la faute du Dr Lemonnier et les choses vont changer. Oui, mais dans quel sens ?

Il y aurait eu des plaintes à l'ARS contre le CRA avant l'arrivée du Pr Botbol : oui, mais lesquelles ? Parce que le CRA promouvait des méthodes éducatives ? qu'il défendait la scolarisation ? qu'il conseillait la mélatonine ? qu'il donnait le diagnostic aux parents ? qu'il informait et formait ? ...

- 5 Ce sont en général les associations et organismes qui sont audités : et pas des personnes particulières – sauf quand cela a été précisé lors du comité de pilotage. Contester par exemple la présence d'autres personnes de l'asso. Asperansa – dont sa vice-présidente - a été particulièrement violent : d'autant plus que la conclusion a été donnée que l'entretien se serait mieux déroulé s'il n'y avait eu qu'une personne.
- 6 Les assos ont le droit d'aborder tous les sujets qui les intéressent - et n'ont pas à se limiter au sujet qui intéresse l'auditeur parce que le directeur de l'audit a désigné tel interlocuteur. Ainsi, remettre en cause la gestion financière du CRA par le CHU – ce qui est un des motifs qui nous amène à demander que le CRA quitte au moins le pôle psychiatrie et que sa structuration juridique soit revue - ne devrait pas être abordé, parce que c'est un autre auditeur, professeur très compétent, qui s'en occupe ?
- 7 Comme il vous a été expliqué, la proximité permanente affichée par le Dr * avec le Pr Botbol a créé un effet déplorable auprès des assos et du personnel du CRA (la majorité des personnes auditées); je vous donne acte du fait que le Dr * n'est ni psychiatre, ni psychanalyste, qu'il ne signe pas de pétitions sur l'autisme avec le Pr Botbol et qu'il y a eu confusion – qui s'explique par cette proximité publique - avec des homonymes.

Nous pensons que vous partagez notre souhait d'améliorer les conditions de certains entretiens qui se dérouleront les 17 et 18 juin.

Par ailleurs, en vue du comité de pilotage du 19 juin, nous aimerions connaître :

- 1 la liste des personnes auditées ; par exemple, pour les services de pédopsychiatrie, nous ne savons même pas lesquels ont été choisis.
- 2 la liste de la documentation écrite fournie aux auditeurs par les uns et les autres.

Il nous apparaît très positif que la question du panel soit reposée lors du comité de pilotage, non pas dans le but de l'inflation des auditions, mais dans celui de l'équilibre et de la représentativité de ce panel.

Cordialement,

les représentants du collectif au Comité de Pilotage :

Xavier Cavalan, Jean Vinçot, Simone Bernard (suppléante).